



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

# Le dispositif d'autoévaluation de l'établissement

Le jeudi 9 avril 2025

- 1. RAPPEL DU CONTEXTE**
- 2. PRINCIPES DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT**
- 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS**
- 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT**
- 5. CALENDRIER 2025**

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE

L'autoévaluation est menée par l'établissement à l'appui des référentiels d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES).

Autorité administrative indépendante, il est chargé d'évaluer :

- Les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements ;
- Les organismes nationaux de recherche ;
- L'Agence nationale de la recherche.

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE

## Rappel :

Le HCÉRES est compétent pour évaluer :

- les établissements ;
- les formations du 1er, du 2e et du 3e cycle ;
- les unités de recherche.

Établissement

Formation

Recherche

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE

L'autoévaluation est un préalable à l'évaluation externe de l'Université de Montpellier par le HCÉRES.

Elle s'inscrit dans le processus d'élaboration du prochain contrat pluriannuel 2027-2031 (rappel : l'Université est dans la vague contractuelle A).



# 1. RAPPEL DU CONTEXTE

La campagne d'évaluation du HCÉRES s'inscrit pleinement dans la trajectoire institutionnelle de l'établissement.

2017 : labellisation I-SITE ; le jury international demande à ce que soit mise en place une gouvernance qui intègre davantage les partenaires ;

2022 : transformation de l'établissement en EPE (établissement public expérimental) conformément à l'ordonnance Vidal du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette évolution statutaire de l'UM en EPE en 2022 a permis d'intégrer les partenaires du projet I-SITE dans ses organes de gouvernance et de mettre en oeuvre de nouvelles dispositions de structuration (ENSCM comme établissement-composante, pôles de recherche, collegiums, comité consultatif international, conventionnement avec Agro Montpellier, COMIS...).

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE

La procédure de sortie de l'expérimentation prévoit une demande officielle de l'établissement auprès du Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche qui saisira le HCÉRES afin que ce dernier procède à une évaluation de la sortie d'expérimentation via la rédaction d'un rapport dédié et la formulation d'un avis.

Au regard du calendrier contractuel, le HCÉRES procédera donc à une évaluation intégrée qui comprendra, pour l'Université de Montpellier, l'évaluation quinquennale et l'évaluation de sortie d'expérimentation, concomitamment. À cet effet, le comité de visite qui se rendra sur site en mars 2026 évaluera ces deux aspects.

 Le rapport d'autoévaluation de l'établissement (RAE) devra dès lors répondre à ces deux volets (*cf infra*).

## 2. PRINCIPES DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

Une démonstration de la capacité de l'UM à :

- Se situer dans son environnement local, national et international ;
- Identifier et qualifier les résultats de sa stratégie institutionnelle au regard des moyens mobilisés ;
- Apprécier l'efficacité de son action et la trajectoire parcourue pour chaque activité ;
- Mobiliser sa communauté tout au long de la période de référence ;
- Exprimer ses forces et ses axes d'amélioration pour chacun des grands domaines de l'évaluation en explicitant les éléments factuels qui ont permis de les identifier.

## 2. PRINCIPES DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### Identification de 4 étapes :

#### 1. La préparation et le lancement de l'autoévaluation :

- Choix de la démarche, volonté d'associer des représentants de l'ensemble des acteurs de l'établissement ;

#### 2. L'investigation et l'analyse :

- Étape au cœur du processus d'autoévaluation ; déploiement du dispositif en groupes thématiques ; recueil d'informations visant à une autocritique des activités et des résultats (nécessité de qualifier et de quantifier les actions mises en œuvre) ;

#### 3. La production et la validation du RAE ;

- Étape permettant de mettre en cohérence et de réunir à l'échelle de l'établissement des éléments d'analyse avec une identification des personnes mobilisées pour la rédaction du dossier final. Validation finale du RAE par les instances de l'établissement ;

#### 4. La diffusion interne du RAE ;

- Importance que les résultats du processus d'autoévaluation soient largement diffusés afin de faciliter l'élaboration du nouveau projet stratégique.

## 2. PRINCIPES DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

- **Les attentes du HCÉRES concernant l'organisation du RAE :**
  - Une période de référence : de 2019 à 2024
  - Un rapport synthétique, concis et pertinent : 60 pages
  - Une introduction présentant le processus choisi par l'établissement (méthode, étapes, acteurs) avec si possible une réflexion sur la portée et les limites du travail accompli
  - Un plan reprenant les domaines et les références des référentiels
  - Des éventuelles annexes, sélectionnées, numérotées et citées dans le rapport
- **Les attentes du HCÉRES concernant le contenu du RAE :**
  - Une analyse critique des attendus formulés par chaque référence : objectifs poursuivis, moyens mobilisés et résultats obtenus
  - Une prise en compte des résultats de la précédente évaluation en particulier des recommandations
  - Une limitation des approches descriptives
  - L'explicitation de la trajectoire de l'établissement

## 2. PRINCIPES DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

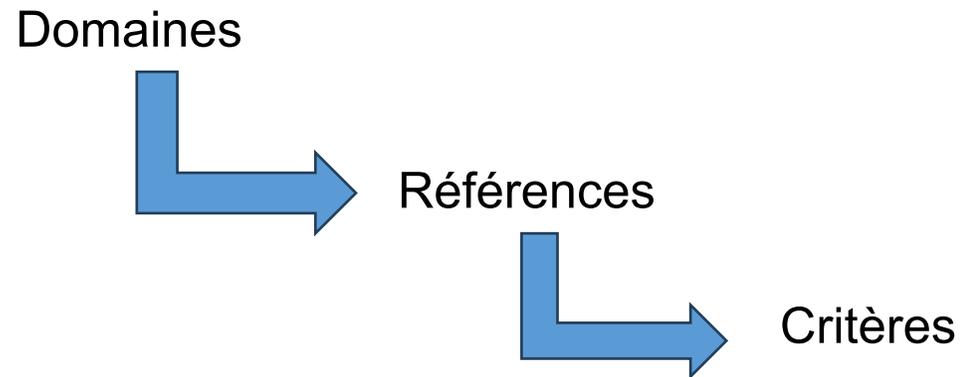
### Des nouveautés à prendre en compte :

- L'impact de notre I-SITE sur la trajectoire de l'établissement ;
- La manière dont le COMP a accéléré le déploiement de la stratégie de l'UM ;
- Une plus grande place à accorder aux questions de responsabilité sociétale, de transition écologique, de lien science-société ;
- Une trame dédiée pour nos relations avec les CHU et notamment pour l'autoévaluation de notre convention hospitalo-universitaire...

### 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

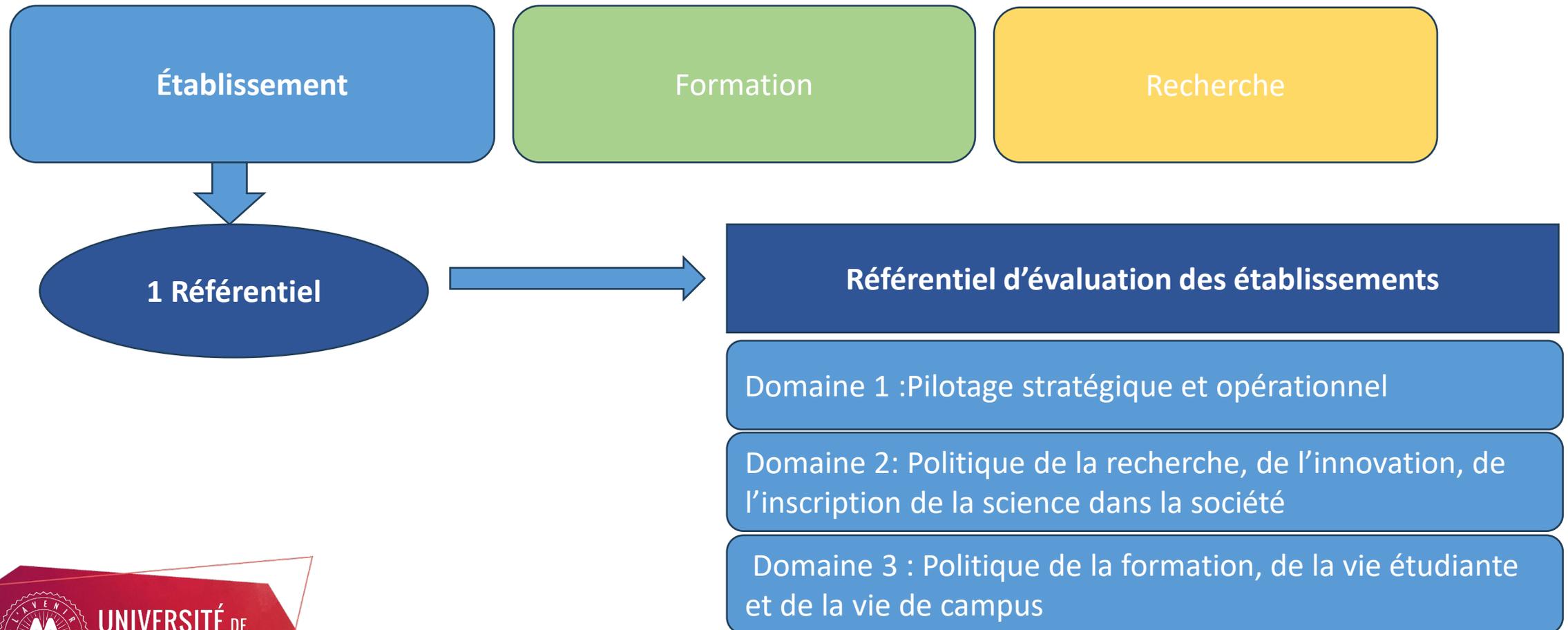
Des référentiels d'évaluation des établissements permettent de formaliser la procédure d'auto-évaluation et de l'évaluation externe et, ainsi, de définir avec précision les attendus.

**Déclinaison des référentiels :**



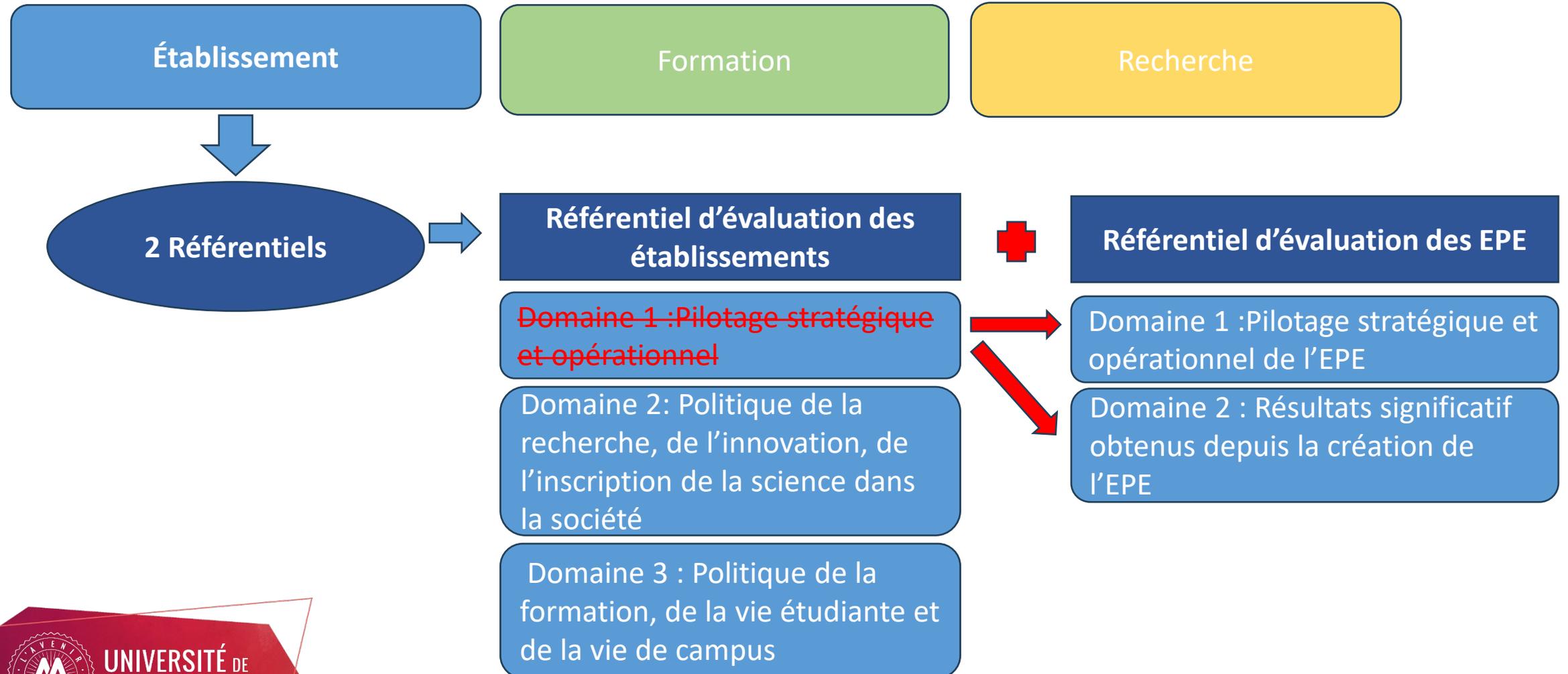
### 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

## Périmètre de l'auto-évaluation pour les établissements non EPE



### 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

## Périmètre de l'auto-évaluation pour les établissements publics expérimentaux



# 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

## Domaine 1 - Référentiel EPE

Pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement Public expérimental

**Réf 1 :** L'établissement public expérimental déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent.

**Réf 2 :** La gouvernance de l'établissement public expérimental s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie Intégrative.

**Réf 3 :** L'établissement public expérimental pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle partagés, sur une programmation budgétaire intégrée et sur un dialogue de gestion interne structuré.

**Réf 4 :** La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie intégrative de l'établissement public expérimental.

## Domaine 2 - Référentiel EPE

Résultats significatifs obtenus depuis la création de l'établissement public expérimental

**Réf 5 :** L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation.

**Réf 6 :** L'établissement public expérimental s'est donné les moyens de répondre aux objectifs singuliers ayant justifié sa création.



## Domaine 1 - Référentiel établissement

Pilotage stratégique et opérationnel

**Réf 4 bis :** L'établissement mène une politique active dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale.

# 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

## Domaine 2 - Référentiel établissement

Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

**Réf 10** : La politique de recherche de l'établissement définit des orientations structurantes.

**Réf 11** : L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche

**Réf 12** : Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes

**Réf 13** : L'établissement mène une politique de ressources et de soutien qui bénéficie à ses activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société.

## Domaine 3 - Référentiel établissement

Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

**Réf 14** : L'établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

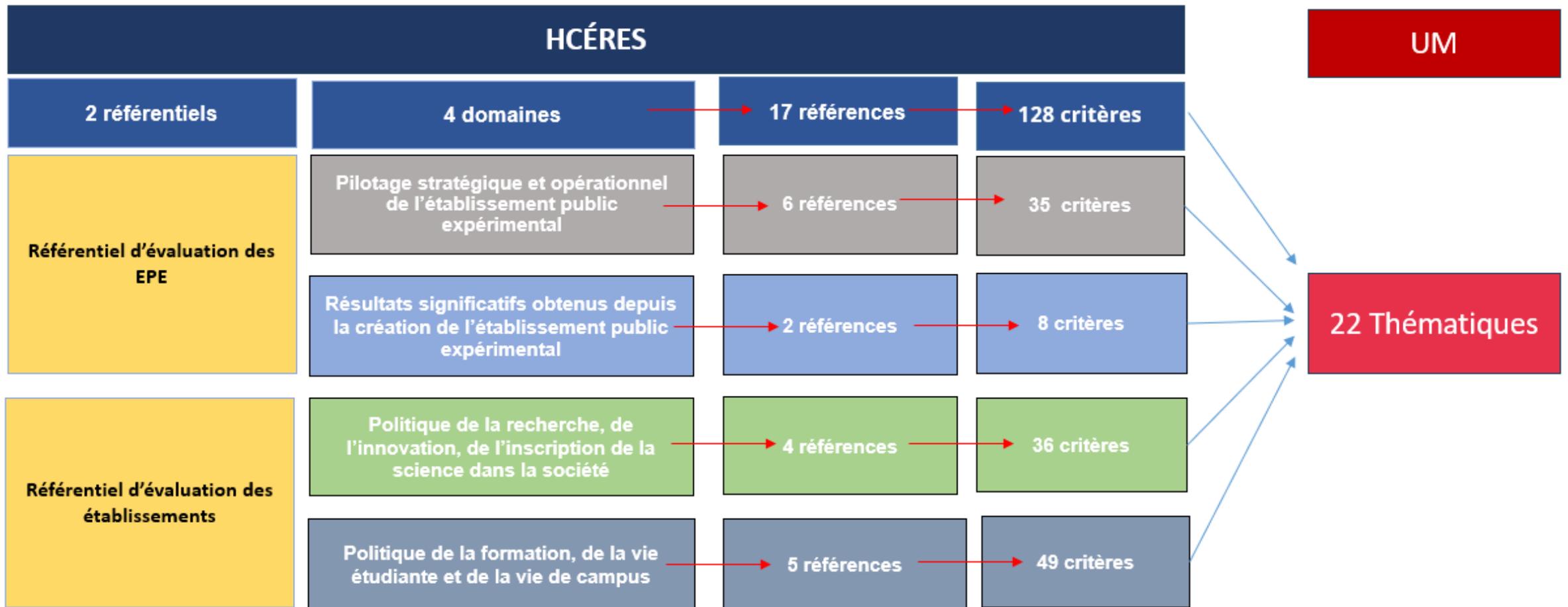
**Réf 15** : L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation.

**Réf 16** : L'établissement mesure et analyse l'attractivité, la performance et la pertinence de son offre de formation, et favorise la réussite des étudiants depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle.

**Réf 17** : L'établissement suit l'évolution de son offre de formation et s'assure de sa soutenabilité, en s'appuyant sur une politique de ressources humaines cohérente avec sa politique de formation et en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue.

**Réf 18** : L'établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l'engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant.

# 3. RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS



## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### 22 thématiques identifiées parmi les 128 critères figurant dans les référentiels du HCÉRES

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Positionnement institutionnel</li><li>• Formation</li><li>• Formation continue et alternance</li><li>• Formation doctorale</li><li>• Orientation et insertion professionnelle</li><li>• Vies étudiante et de campus</li><li>• Recherche</li><li>• Innovation et Partenariats</li><li>• Science et société</li><li>• Relations avec les CHU</li><li>• International</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique documentaire</li><li>• Responsabilité sociale</li><li>• Transition écologique</li><li>• Immobilier</li><li>• Patrimoine historique</li><li>• Finances</li><li>• Ressources humaines</li><li>• Pilotage / Amélioration continue</li><li>• Système d'information</li><li>• Sécurité - Sûreté</li><li>• Communication</li></ul> |
|--|--|

## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

1. Identification des acteurs à impliquer par thématique
2. Transmission de documents d'appui à la réflexion aux acteurs impliqués par thématique
3. Travaux des pilotes et des contributeurs
4. Organisation d'un atelier par thématique avec l'ensemble des acteurs (22 thématiques - 22 réunions)
5. Phase de rédaction finale du RAE
6. Présentation du RAE devant les instances
7. Envoi du RAE au HCÉRES

## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### 1. Identification des acteurs à impliquer par thématique

22 thématiques ont été identifiées en fonction des référentiels et de l'organisation et l'activité de l'UM et constitueront l'entrée de la démarche.

Des réunions seront en effet organisées par thématique.

Pour chaque thématique, ont été identifiés :

- Un ou des porteurs stratégiques (VP et/ou DGS) ;
- Des porteurs opérationnels (DGSA et/ou Directeurs des services centraux et communs) ;
- Des contributeurs (représentants des directions centrales et services communs et le cas échéant, des UFR, Écoles et Instituts et des structures de recherche).

# 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

## 1. Identification des acteurs à impliquer par thématique

Exemples :

UM	HCÉRES			UM		
Thématiques	DOMAINES	RÉFÉRENCES	CRITÈRES	Pilote(s) stratégique(s)	Pilote(s) opérationnel(s)	Direction(s) et structure(s) contributrice(s)
Formation	Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus	Référence 15. L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation	<b>Organisation pédagogique des formations</b> C1. L'établissement fixe un cadre de définition des programmes de formation favorisant l'alignement pédagogique. Il appuie sa démarche sur une approche programme et une approche par compétences, et il suit l'avancement de sa mise en œuvre.	Vice-Présidente chargée de la Formation et de la Vie Universitaire	DGSA-FVEI  DFE	

## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### 2. Transmission de documents d'appui à la réflexion et d'aide à la rédaction aux acteurs impliqués au sein de la thématique

Chaque acteur impliqué dans la thématique (pilotes stratégiques et pilotes opérationnels) recevra par mail la semaine du 3 février :

- **Les deux référentiels ;**
- **Les parties des référentiels HCÉRES** les concernant sous forme d'un tableau Excel ;
- **Des documents d'aide à la réflexion : ce sont des extraits de documents de l'UM déjà rédigés et ayant un lien avec le contenu des critères de l'autoévaluation :**
  - RAE (2019) ;
  - Rapport d'évaluation du HCÉRES (2021) ;
  - Suivi des préconisations du rapport HCÉRES (2023) ;
  - Contrat pluriannuel 2021-2026 ;
  - COMP 2023-2025 ;
  - Rapport Cour des Comptes 2023.
- **Des éléments d'aide à la rédaction :** questions formulées par le HCÉRES qui peuvent aider à la rédaction de l'autoévaluation.

## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### 3. Travaux des pilotes et des contributeurs

**Pour chaque thématique, élaboration d'une note** qui répond aux références et aux critères présents dans le document Excel qui vous aura été envoyé.

**10 – 15 lignes rédigées par critère pour répondre au tryptique : objectifs poursuivis / moyens mobilisés / résultats obtenus.**

Elle constituera la base des échanges des 22 réunions thématiques.

*À noter* : s'il vous semble opportun de proposer des critères qui méritent d'être valorisés dans le cadre de la stratégie de l'établissement, il est possible de les ajouter et de les traiter dans la note (exemples : politique d'achat, politique d'archivage, valorisation du patrimoine historique, contrôle interne...).

### 3. Travaux des pilotes et des contributeurs

Cette note doit tenter de répondre aux éléments des référentiels en prenant en compte les éléments suivants :

- Pourquoi avons-nous déployé ce dispositif, cette action (obligation réglementaire, choix de l'établissement, recommandations...) ?
- Quel lien avec la stratégie de l'établissement ?
- Peut-on mesurer l'impact de l'action ?
- Dans le cas où l'établissement n'a pas fait le choix de déployer le critère du référentiel, expliciter pour quelles raisons ?
- Il est primordial de passer d'un « principe de description et d'affirmation » à un « principe de démonstration » en mettant en avant les résultats obtenus

### 3. Travaux des pilotes et des contributeurs

#### Implication et mobilisation des agents

Il est recommandé de faire participer les équipes à la rédaction de la note en leur présentant les enjeux de l'autoévaluation.

La rédaction du rapport d'autoévaluation doit être appréhendée comme un exercice utile pour l'Université de Montpellier, comme un moment de réflexion sur les actions menées et sur les forces et faiblesses de notre activité.

Dans ce cadre, la mobilisation du plus grand nombre est à la fois un élément d'appropriation de la démarche mais aussi un élément que va évaluer le comité de visite.

La note devra être envoyée une semaine avant l'organisation de l'atelier thématique.

### 3. Travaux des pilotes et des contributeurs

#### Identification des éléments probants

Pour conforter et appuyer votre argumentation, il est primordial de disposer d'éléments probants que vous pourrez communiquer (éléments factuels en lien direct avec vos réponses : indicateurs de suivi, budget mobilisé, existence d'une convention, procès-verbal, compte rendu, bilans ou tout autre document). En effet, comme toute évaluation, le HCÉRES peut demander à ce que lui soient transmis des éléments de preuve (en amont, pendant ou en aval de leur visite).

## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### 4. Organisation d'un atelier par thématique avec l'ensemble des acteurs (22 thématiques - 22 réunions)

- Présentation des éléments d'autoévaluation de la thématique ;
- Échanges sur la note transmise ;
- Questions éventuelles / demandes d'éclaircissements / échanges avec le comité projet ;
- Phase permettant de commencer à identifier les éléments qui figureront dans le RAE final.

## 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

### 5. Phase de rédaction finale du RAE (Mai – Mi juin)

Le Comité Projet procédera à la rédaction finale du RAE (mise en cohérence, harmonisation, articulation des analyses produites, valorisation des éléments les plus prégnants).

Les éléments rédigés seront soumis à validation des porteurs.

### 6. Présentation du RAE devant les instances :

- Comité de Gouvernance du 25 juin 2025
- Conseil d'Administration du 7 juillet 2025

### 7. Envoi du RAE et des annexes au HCÉRES : 15 juillet 2025

# 4. MÉTHODOLOGIE DE L'AUTOÉVALUATION ÉTABLISSEMENT

Les acteurs de l'autoévaluation et le rôle :

## Porteurs stratégiques, porteurs opérationnels et contributeurs des thématiques

**Auto-positionnement par rapport aux critères HCÉRES**  
**Analyse critique et factuelle de l'activité**

- Initier la réflexion d'auto-évaluation à partir des documents transmis
- Participer aux ateliers en apportant des éléments d'analyse factuels : actions mises en place, objectifs poursuivis, moyens mobilisés, résultats
- Rédiger la note afférente à la thématique
- Relire et amender/compléter, le cas échéant, la synthèse rédigée par le Comité Projet

## Comité projet (DGSA-RP / Cabinet et DPIL)

**Pilotage et coordination du dispositif**  
**Rédaction du RAE**

- Organiser le dispositif d'autoévaluation à l'échelle de l'UM
- Préparer l'ensemble des documents à destination des acteurs impliqués dans l'élaboration du RAE (organisation des travaux par thématique, synthèse des référentiels, identification des acteurs, documents d'appui à la réflexion)
- Organiser et animer les ateliers
- Rédiger les synthèses des analyses produites et les soumettre aux porteurs stratégiques et opérationnels pour validation
- Mettre en cohérence et articuler l'ensemble des synthèses
- Procéder à la rédaction finale du RAE

*Le RAE final sera validé par le Président de l'Université préalablement aux passages devant les instances et à l'envoi au HCÉRES*

## 5. CALENDRIER 2025

Date	Actions
3 février	Réunion de lancement de l'autoévaluation
Semaine du 3 février	Transmission des documents d'appui à la réflexion aux acteurs des thématiques
Semaine du 3 février	Organisation du planning des ateliers thématiques
Février / Mars	Elaboration d'une note par les pilotes et les contributeurs (à transmettre au Comité Projet une semaine avant la tenue de l'atelier thématique)
Mars / Avril	Ateliers thématiques
Mai – Mi-juin	Rédaction du rapport d'autoévaluation (RAE) final par le Comité Projet
25 juin	Présentation du RAE en Comité de Gouvernance
7 juillet	Présentation du RAE en Conseil d'Administration
15 juillet	Dépôt du RAE sur la plateforme du HCÉRES

